



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011**

L'an deux mil onze, le sept Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 1<sup>er</sup> Mars 2011, sous la présidence de Monsieur **GUIONNET Patrick**,

**Etaient présents :**

Mrs. GUIONNET – DALY - CHUIN - GODOY – DESBLACHES – Mmes BERTAULT – BIDAULT – Mrs FERDOEL - REMMERIE – Mmes DEPAIX - DUPLESSIS – M. VINCENT – Mme HENRY

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mr ALBERT à Mr GODOY  
Mme AGEN à Mme HENRY

**Etait excusé :**

Mr CHEVILLARD

**Etaient absents :**

Mr BRECHAT – Mme HALLOIN

Mademoiselle DUPLESSIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Observations depuis le dernier Conseil : /**

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

- Marché MAGALHAES – extension Mairie pour un montant de 13.086,45 € H.T
- Annulation marché SPP – extension Mairie
- Marché SOTREN – rénovation terrain A pour un montant de 110.843,13 € TTC

**Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :**

 **Festival « Blues »**

Monsieur DALY présente au Conseil les différents contrats et conventions :

- **Passeport Promotionnel**

Dans le cadre du prochain Festival Blues, un passeport promotionnel a été mis en place. Ce dernier est applicable jusqu'au 31 mars 2011. A la suite de cette période, il est proposé de le transformer en un passeport en faveur des personnes bénéficiant du tarif réduit ainsi qu'aux comités d'entreprises.  
Accord

- **Contrat de maintenance et hébergement CLICK'ON**

- Approbation du Contrat de maintenance du site internet « Avoine Zone Blues » pour la somme de 1.978,00 € H.T

- **Proposition de partenariat Encarts Publicitaires**

Il est présenté aux commerçants, dans le cadre d'un partenariat, les propositions suivantes :

- Un encart publicitaire, sous forme d'insertion sur des sets de table ainsi qu'au sein du programme pour un montant de 120 €
- Une insertion publicitaire dans le journal du festival Nouvelle République pour un montant de 120 € / 360 € / 600 € et 1.000 € TTC

Accord

- **Marché du Blues**

Il est proposé au Conseil la reconduction d'un Marché du « Blues » installé sur le site du Festival.

Un droit de place est défini :

- Tarif 1 jour : 10 €
- Tarif Week-end : 15 €
- Tarif 3 ou 4 jours : 20 €

Accord

- **Contrats divers**

Le conseil accepte les contrats suivants :

- ✓ Contrat « SARL Ambulances et Taxis du Veron » pour toute la durée du Festival, à partir du jeudi 30 juin jusqu'au 3 juillet 2011 inclus, pour 33 heures de présence, pour la somme de 1.980,00 € TTC.
- ✓ Contrat « Blues and Soul Events » pour la présentation du Festival Blues à L'Espace Culturel d'Avoine le Jeudi 21 Avril 2011, ainsi que pour la présentation « 1000 guitares » au Parc du Centre le Dimanche 3 Juillet 2011, pour la somme de 2.000 € TTC.
- ✓ Contrat AZ Prod pour les prestations de « Twin Days et David Perraudin Trio », les 1 – 2 et 3 juillet 2011, pour la somme de 2.637,50 € TTC
- ✓ Contrat « Caramba Spectacles » pour la prestation du 1<sup>er</sup> Juillet 2011, pour la somme de 1.400,00 € TTC.
- ✓ Contrat « Electro Deluxe » pour la prestation du 1<sup>er</sup> juillet 2011, pour la somme de 3.600,00 € TTC.
- ✓ Contrat « Tous en scène » pour la prestation du 2 juillet 2011, pour la somme de 1.200,00 € TTC.

 **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GODOY s'interroge sur l'agrégation « MECENAT ».

Monsieur DALY répond que le Mécénat a juste été accepté pour le « Podium de l'été », mais pour le Blues il a été refusé du fait qu'il y a des partenaires.

Monsieur GUIONNET propose d'appeler le Centre des Impôts pour plus de précisions.

Monsieur DALY informe que 2 nouveaux partenaires attendent la réponse pour le Mécénat.

Monsieur REMMERIE informe le Conseil qu'il serait possible d'accueillir « Camping cars Magazine » pendant le festival « Blues » car ils ont des journalistes spécialisés qui pourraient se déplacer sur le Festival.

Il faudrait leur envoyer des éléments et des photos, cela pourrait attirer 40 à 60 véhicules.

Il propose de laisser les bornes baissées pendant 4 à 5 jours afin de laisser libre circulation, pendant cette période.

Madame HENRY informe le Conseil qu'elle a reçu un courrier des « Communes riveraines de La Loire ». Un étudiant doit mener une étude sur les risques d'inondations, il y aura des critères du PPRI à prendre en compte dans le PLU.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 28 Mars 2011 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.